

Image not found or type unknown



Garde pas faite par tuteur. Prévenir?

Par **Naddai**, le **25/08/2015** à **08:44**

Bonjour, j'aimerais savoir si lorsque l'un des tuteurs (père) à la garde des enfants chez lui et qu'il le laisse chez quelqu'un d'autre car il ne peut pas le garder (diverses raisons tel que travail, parti en vacances sans eux, assisté à une fête sans eux etc) celui ci doit prévenir l'autre tuteur (mère) que l'enfant mineur est joignable chez... En général plus de 12h consécutives. Merci de votre aide.